

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ere SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DU 9 AVRIL 2015

N° 2015/O1/013

**REPONSE DE MME MARIA GUIDICELLI
A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. LUCCIONI**

OBJET : Les retraités corses face à la vie chère.

Monsieur le Conseiller,

La situation précaire de nombreux retraités corses est indéniable face à la cherté de la vie insulaire. Les inquiétudes relatives au faible pouvoir d'achat des retraités se sont déjà invitées à l'ordre du jour à travers de deux questions orales en 2011 et 2012 et par le dépôt de plusieurs motions.

En effet, notre île se trouve confrontée à un double enjeu : un vieillissement constant de sa population : en 2040 une personne sur trois aura plus de 60 ans et près du 17% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, soit près du double du niveau national.

Depuis 2011, des initiatives pour lutter contre la vie chère ont été prises par le Président du Conseil Exécutif. Il a ainsi entrepris des démarches à l'Assemblée nationale en sa qualité de Député. Dans cet esprit, il a déposé une question écrite le 2 août 2011 concernant l'attribution aux retraités de la fonction publique de l'indemnité compensatoire pour frais de transport allouée aux fonctionnaires en activité. Le ministre compétent a indiqué dans sa réponse que ce dispositif ne pouvait pas être étendu aux retraités en cause, l'allocation de cette indemnité étant liée par nature à l'affectation professionnelle des agents.

Le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif ont également interrogé à plusieurs reprises le gouvernement concernant l'attribution d'une « allocation compensatoire d'insularité (ACI) » pour tous les retraités public/privé résidant en Corse. Sans succès pour l'instant mais nous continuerons à relayer auprès de l'Etat cette légitime demande.

Cependant il est nécessaire d'avoir une approche globale compte tenu de l'appauvrissement qui touche aujourd'hui de nombreuses catégories de la population : jeunes privés d'emploi, en difficulté d'insertion professionnelle et de plus en plus de travailleurs pauvres qui vivent difficilement du fruit de leur travail.

Cette situation préoccupante de la précarité et de la pauvreté en Corse est inacceptable et nécessite une action collective volontariste et partagée.

C'est pourquoi, la Collectivité Territoriale de Corse a engagé une politique forte dans le domaine social.

Elle a initié, depuis 2012, la création d'une Mission d'Information et d'Action de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

Cet outil piloté par la CTC se veut être opérationnel par sa vocation qui est:

- D'informer sur les problématiques régionales de précarité et d'exclusion sociale.
- D'alimenter et d'animer une réflexion partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés.
- D'apporter l'aide à la décision pour la mise en œuvre d'actions rapides et concrètes.

Les premiers travaux statistiques de la Mission seront publiés dans les prochains jours : il s'agit d'un panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse qui propose pour la première fois, à travers une cartographie, une vision infrarégionale de la précarité sur toutes ses formes.

Conformément à la Charte de Lutte contre la Précarité incluse dans le PADDUC nous avons établi un « acte d'engagement » qui fera l'objet très prochainement d'une signature officielle par l'ensemble des partenaires engagés dans l'action sur le terrain.

Afin de garantir la concrétisation rapide des actions, nous avons prévu de définir un territoire pilote qui nous permettra d'évaluer l'efficacité de la méthode définie, de l'action engagée et de réajuster au besoin les mécanismes.

Comme vous pouvez le constater, l'état des lieux social et le diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires est déjà très largement disponible, notamment grâce à la très forte implication de la Collectivité Territoriale de Corse qui y joue un rôle primordial de coordination et d'animation.

L'engagement formel qui sera pris par l'ensemble des institutions doit aujourd'hui permettre la traduction opérationnelle sur nos territoires d'actions rapides et précises qui visent à soulager les populations les plus vulnérables.

A ce stade, la tenue d'assises régionales, bien que pertinente, n'est peut-être plus tout à fait d'actualité. Le constat existe, il est partagé, les outils sont créés, l'heure est à l'action. Face à l'urgence sociale c'est une des toutes premières priorités de la CTC.

Je vous remercie.